



Fraen a Mammen Berdorf

www.fraen-mammen-berdorf.lu

info@fraen-mammen-berdorf.lu

Berdorf, Février 2020

Marché Artisanal les 7 et 8 novembre 2020 à BERDORF (Lux)

(heures d'ouverture : Samedi 12h00 - 19h00 / Dimanche 11h00 - 18h00)

Mesdames, Messieurs,

nous avons le plaisir de vous fournir des informations concernant notre grand marché Artisanal qui aura lieu en novembre prochain. Il s'agit de la 16ème édition de cette manifestation, organisée par l'association locale „Fraen a Mammen Berdorf”.

Depuis 15 ans déjà, notre marché est un grand succès. Plus de 100 artisans-exposants ainsi que 7.000 visiteurs, venant du Grand-Duché de Luxembourg et des régions frontalières, se donnent régulièrement rendez-vous à Berdorf.

Comme la qualité des produits et marchandises vendus sur notre marché est primordiale, nous demandons à tous les „nouveaux“ participants de nous faire parvenir au préalable des informations et des photos concernant leurs offres.

Suite aux nouvelles prescriptions de sécurité de la part de CGDIS (Corps Grand-Ducal Incendie & Secours PRV 4.1*) il y a lieu de procéder à certains changements à partir de cette année 2020 concernant l'attribution des emplacements à l'extérieur (nouveaux reculs de sécurité, etc) ainsi que des prescriptions supplémentaires pour les installations électriques et de gaz.

Nous nous efforçons également à respecter les souhaits des exposants, toutefois il n'existe en principe et plus particulièrement pour cette année, PAS de garantie pour un emplacement spécifique, respectivement habituel !

Nous vous prions de bien vouloir lire attentivement les informations et conditions de participation annexées, car elles contiennent plusieurs prescriptions supplémentaires (pour les installations électriques et de gaz) et par conséquent des responsabilités et engagements supplémentaires de votre part. Une réception de sécurité correspondante des installations électriques et de gaz des stands de vente, par des représentants d'une autorité de contrôle reconnue, aura lieu le samedi matin entre 10 et 12 heures.

Toutes les informations nécessaires à la participation au marché, ainsi qu'une demande d'inscription se trouvent sur les pages suivantes.

Nous serions heureux de vous accueillir à Berdorf et nous vous souhaitons déjà maintenant un marché réussi!

Cordialement

Le Comité des „Fraen a Mammen Berdorf”

(*PVR 4.1 <https://112.public.lu/fr/publications/prescriptions/prescriptionmarchenoel.html>)

Informations et conditions de participation pour les exposants

1. Demande et attribution d'un emplacement

Pour demander un emplacement, le formulaire d'inscription en annexe est à remplir et à retourner à l'adresse indiquée.

Une confirmation définitive concernant votre participation au marché vous sera adressée par écrit !

Les propriétaires sont responsables de leur équipement et des marchandises.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dégâts éventuels (vol, perte, casse etc.) ou accidents.

Une assurance responsabilité civile de votre côté est obligatoire. Une copie de cette assurance est absolument à joindre à la demande de participation.

2. Frais de participation

Le montant des frais de participation dépend de la taille de votre surface de vente (**profondeur max. 3 mètres**) :

<u>longueur :</u>	<u>montant dû pour les deux jours :</u>
jusqu'à 3 mètres	60,- euros
jusqu'à 6 mètres	80,- euros
jusqu'à 9 mètres	100,- euros
Emplacement intérieur	Supplément 20,- euros

Pour pouvoir participer au marché, le montant correspondant est à virer, endéans 1 mois après réception de la confirmation définitive de participation, sur le compte de l'association "Fraen a Mammen Berdorf" :

Banque : BGL BNP Paribas (BIC : BGLLULL) Compte : IBAN LU10 0030 0450 2450 0000

Les frais de participation comprennent :

- Publicité dans la presse locale et régionale, radio, internet etc.
- Gardiennage du site par une société de surveillance pendant la nuit du samedi au dimanche
- location gratuite de bancs et tables **(les bancs/tables sont à enlever et à remettre aux différents points de distribution)**
- courant électrique (mise à disposition et consommation)

En cas de non-participation, un remboursement des frais est uniquement possible si l'organisateur en a été avisé par écrit au plus tard le 16 octobre 2020.

3. Mise en place des étals

Veuillez bien annoncer votre arrivée à Berdorf au Centre Culturel situé au 29, rue d'Echternach. Vous serez alors guidé vers votre emplacement.

L'attribution des emplacements se fait par l'organisateur. Nous nous efforçons à respecter les souhaits des exposants, toutefois il n'existe **PAS de garantie** pour un emplacement spécifique !

Le montage des étals a lieu le samedi à partir de 7 heures et doit être achevé au plus tard à 10 heures, pour la réception de sécurité. La route sera donc fermée à la toute circulation à partir de 10 h le samedi et le dimanche, également pour les véhicules des exposants ! Tous les artisans devront se trouver dans leurs chalets pour pouvoir assurer la réception de sécurité.

Les emplacements à l'intérieur et, **sur demande expresse, certains étals à l'extérieur**, peuvent déjà être mis en place le vendredi (Attention : la route n'est pas encore fermée à la circulation ce jour là !). **Le démontage des étals pourra se faire le dimanche uniquement à partir de 18 heures.**

Les emplacements sont à laisser en état propre, l'évacuation des déchets incombe aux exposants !

4. Conditions importantes pour les chalets.

4.1. Conditions générales pour les chalets.

- L'éclairage des chalets incombe à l'exposant.
- Une rallonge appropriée est à prévoir (minimum 30 m).
- Chaque exposant est responsable des mesures de protection appropriées aux conditions météorologiques.
- Chaque exposant dispose d'un seul raccordement électrique, au besoin, une multiprise est à apporter par vos soins.
- L'utilisation de chauffages/radiateurs est interdite !
- Si l'installation électrique présente des défauts menants à des court-circuits, l'alimentation en électricité sera coupée pour le chalet respectif.
- La vente de boissons et d'aliments destinés à la consommation sur place doit être formellement autorisée par l'organisateur
- Chaque emplacement doit être équipé d'un ou plusieurs extincteurs portatifs en état de marche conformément aux normes EN3 et doit être visible et disponible à tout moment. Les produits d'extinction doivent être appropriés aux risques correspondants. Les chalets disposant d'une friteuse ou similaires, doivent être équipés d'une couverture anti-feu.
- Tous les chalets sont à équiper d'une trousse de premier secours.

4.2. Prescriptions de sécurité pour les chalets.

La réception de sécurité de toutes les installations électriques et de gaz aura lieu le samedi matin entre 10 et 12 heures par un représentant d'une autorité de contrôle reconnue . Toutes les non-conformités sont à redresser avant l'ouverture du chalet.

4.2.1. Installations électriques.

- Pour les chalets, toutes les installations électriques (Chauffage, éclairage, plaque chauffante, friteuse, etc) doivent être conformes aux normes en vigueur et en bon état de fonctionnement.
- Tous les appareils et installations électriques utilisés doivent porter le marquage CE et doivent être mis en service et entretenus conformément aux instructions d'utilisation des fabricants.
- Les installations doivent être protégées contre l'humidité et la pluie.
- Des appareils défectueux ou endommagés ne doivent pas être utilisés.
- La connexion en série de multiprises portables est interdite.

4.2.2. Installations de gaz.

Le stockage de bonbonnes de gaz est interdit, seul la bonbonne en service et une bonbonne de réserve sont admises dans les chalets. Ces deux bouteilles de gaz doivent être bien ventilées et facilement accessibles.

Les postes d'alimentation au gaz doivent:

- contenir le strict minimum de récipients nécessaires en fonction de la puissance des appareils de consommation des chalets,
- A l'installation initiale, et à chaque fois qu'une nouvelle bouteille est installée, l'étanchéité des raccords doit être vérifiée à l'aide d'une solution savonneuse ou d'un détecteur de gaz propane.
- En cas d'une longueur de tuyau flexible supérieure à 0,4 mètre, le tuyau flexible est à équiper avec un dispositif de déclenchement pour tuyau flexible. La longueur tolérée est de 5 mètres. Les longueurs des tuyaux flexibles sont à réduire à un strict minimum.
- Toutes les pièces d'un appareil à gaz, de la source au consommateur, dont le fonctionnement peut être altéré par l'usure, doivent être remplacées au plus tard après 5 ans. Tous les appareils et pièces fonctionnant au gaz doivent porter le marquage CE.

5. Possibilités d'hébergement

Des informations sur les possibilités de logement dans la région se trouvent e.a. sur les pages Web suivantes :

- <http://www.berdorf-tourist.lu/fr/100-hospitalité>
- <http://www.echternach-tourist.lu/hebergement>
- <http://www.bollendorf.de/touristik/>

6. Contact

Pour toute question éventuelle, Mme Mariette Rassel est à votre disposition :

e-Email : info@fraen-mammen-berdorf.lu Tel : +352 79 99 98

7. Formulaire d'inscription

Veillez bien retourner le formulaire d'inscription, **rempli complètement et lisiblement, ainsi que la copie de l'assurance responsabilité civile**, à l'adresse suivante :

Fraen a Mammen Berdorf

Mariette Rassel

7a, an der Ruetsbech

L-6552 BERDORF

email : info@fraen-mammen-berdorf.lu

DEMANDE de PARTICIPATION

au Marché d'Artisanat d'Art les 7 et 8 novembre 2020 à Berdorf

!!! le formulaire est à remplir complètement et lisiblement !!!

Nom, Prénom :

Société :

rue, code, localité :

téléphone, e-mail :

Je vends les articles artisanaux suivants :

Emplacement extérieur

Genre : Echoppe Chapiteau Cabane Remorque

Taille : m longueur / m profondeur

il nous faut : tables / bancs

besoins d'électricité : **240 Volt , uniquement éclairage (max. 1000 Watt)**

240 Volt , consommation élevée : Watt

400 Volt , courant triphasé : Watt

!!! L'organisateur se réserve le droit de limiter la puissance électrique fournie aux emplacements en fonction de la puissance totale et des moyens de distribution disponibles.



Emplacement intérieur

Il existe un nombre très limité d'emplacements à l'intérieur.

Si vous désirez disposer d'un tel emplacement, nous vous demandons de nous contacter au préalable.

Responsabilités et Engagements.

- ➔ J'ai pris connaissance des informations et conditions de participation et je déclare les accepter expressément.
- ➔ **Je m'engage à respecter rigoureusement les conditions générales (Article 4.1) et particulièrement les prescriptions de sécurité (Article 4.2) par rapport aux chalets et j'assume la responsabilité respective en cas de dommages éventuels.**
- ➔ Je m'engage à payer les frais de participation endéans 1 mois suivant la confirmation de participation définitive.
- ➔ dans le cadre de la publicité pour le marché, j'accorde à l'organisateur de publier mes données de contact ainsi que des photos de ma marchandise.
- ➔ **Veillez trouver en annexe une copie de l'assurance responsabilité civile de mon chalet.**

Date

Signature